Déchèterie de MONTVIRON

La Gare

Particuliers

EDITION 2019

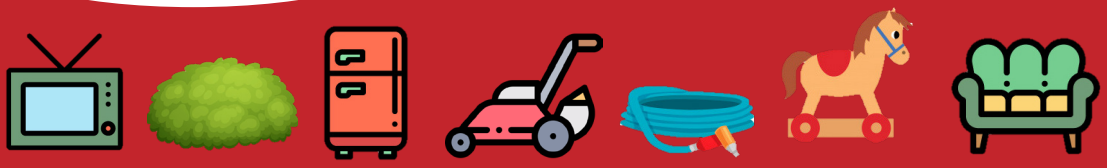

Se présenter au gardien avant tout dépôt

Horaires d'ouverture

	Du 15 avril au 14 octobre		Du 15 octobre au 14 avril	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	Fermée		Fermée	
Mercredi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	Fermée		Fermée	
Vendredi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h
Samedi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h

- Sortie du dernier véhicule avant l'heure de fermeture.
- La déchèterie est fermée les jours fériés.

Pour tous renseignements :
02 33 68 68 96 ou service.dechets@msm-normandie.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE

Pôle territorial de Saint-James / Pontorson
1 rue Maxime de Coniac – 50240 Saint-James
www.msm-normandie.fr Service déchets Mont Saint-Michel Normandie

DÉCHETS ACCEPTÉS : TRI ET DÉCHARGEMENT À FAIRE PAR L'USAGER

ENCOMBRANTS	Revêtement de sol (moquette, linoleum), plâtres, isolants, verre (fenêtres)...	Toutes pièces de véhicule hors d'usage ...
BOIS	Bois non traité, non peint, non collé, sans métal, palettes, cagettes, planches...	Bois traités au créosote ...
MOBILIER	Meubles en bois, plastique ou métal démontés, sommiers, matelas	Éviers, vasques, rideaux, tapis ...
MÉTAUX	Tous métaux ...	Carcasses de véhicule motorisé ...
CARTONS	Gros cartons d'emballage propres, secs, vidés et **PLIÉS**	Plastique, polystyrène ...
DÉBLAIS / GRAVATS	Cailloux, pierre, béton, mortier, ciment, briques ...	Plâtres sous toutes ses formes, sacs, seaux ...
DÉCHETS VERTS	Tontes : à séparer des branchages Branchages : diamètre inf. à 7 cm long. max. 1,5 m	Souches ...

DÉCHETS ACCEPTÉS : TRI ET DÉCHARGEMENT À FAIRE PAR L'USAGER

- DEEE
- RÉUTILISATION RÉEMPLOI
- PILES ET ACCUMULATEURS
- DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)
- TEXTILES
- RADIOGRAPHIES
- BATTERIES
- CARTOUCHES ENCRE
- HUILES DE FRITURES
- HUILES DE VIDANGE
- LAMPES

DÉCHETS REFUSÉS - NON EXHAUSTIF

EXTINCTEURS	→ Lieux de vente
BOUTEILLES DE GAZ	→ Lieux de vente
AMIANTE / CIMENT	→ Déchèteries professionnelles privées
PNEUMATIQUES	→ Lieux de vente
FILMS AGRICOLES USAGÉS	→ Chambre d'agriculture Adivalor Lieux de vente
ORDURES MÉNAGÈRES	→ Collecte en porte à porte ou en apport volontaire
DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	→ Pharmacies Vétérinaires

Accès des particuliers

- Les usagers autorisés sont les habitants résidants ou disposant d'une résidence secondaire sur les communes de :

Bacilly	Beauchamps	Carolles	Champeaux
Dragey Ronthon	Equilly	Folligny	Genêts
Hocquigny	Le Grippon	La Haye-Pesnel	La Lucerne d'Outremer
Le Luot	Lolif	La Mouche	Ste Pience
St Jean le Thomas	Sartilly Baie Bocage	St Jean des Champs	St Pierre Langers
Subligny			

- Carte obligatoire, à demander au gardien.

Conditions générales d'apport des déchets

- Le dépôt maximum autorisé par les particuliers est strictement limité en volume sur l'ensemble des déchèteries à :

  - 2 m^3 par apport et par jour de déchets verts,

  - 2 m^3 par apport et par jour pour les autres déchets (hors cartons, ferraille, DEEE).

- Le gardien est habilité à accepter ou à refuser les déchets en fonction des apports.

Comment réduire vos déchets

- Préférez le mulching à la tonte, pensez au broyat, au paillage...
- Faire des dons aux associations : Emmaüs, Séemaphore...

Consignes d'accès et de sécurité

Illustrations Freepik - IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique - papier recyclé